

Thermomelt® HEAT-STIK Marker 625 °F (329 °C)

LA-CO Industries, Inc.

selon Federal Register / Vol. 77, Règlement Règles et n o de 58 / lundi 26 mars 2012 /
selon la réglementation Canadienne sur les produits dangereux (HPR)
Date d'émission: 09/23/2014
Version: 1.0

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

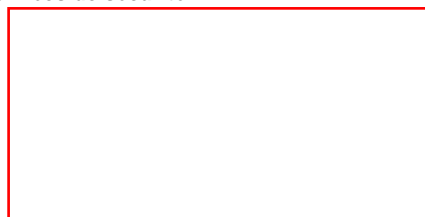
Forme du produit : Mélange
Nom commercial : Thermomelt® HEAT-STIK Marker 625 °F (329 °C)

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/mélange : Indicateur de température

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

LA-CO Industries, Inc.
1201 Pratt Boulevard
Elk Grove Village, IL. 60007-5746
Phone: (847) 956-7600
Fax: (847) 956-9885
E-mail: customer_service@laco.com



1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : 24-hour emergency: CHEMTREC- U.S. : 1-800-424-9300 International: +1-703-527-3887

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément à la norme général harmonisé

Ox. Sol. 3 H272

Texte complet des phrases H: voir section 16

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage GHS-US

Pictogrammes de danger (GHS-US) :



GHS03

Mention d'avertissement (GHS-US) :

Attention

Mentions de danger (GHS-US) :

H272 - Peut aggraver un incendie; comburant

Conseils de prudence (GHS-US) :

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues. Ne pas fumer
P220 - Tenir/stocker à l'écart des matières combustibles
P221 - Prendre toutes précautions pour éviter de mélanger avec des matières combustibles
P280 - Porter un équipement de protection des yeux, des gants de protection
P370+P378 - En cas d'incendie: Utiliser du dioxyde de carbone (CO2), de la poudre d'extinction sèche, de la mousse, Eau pulvérisée pour l'extinction
P501 - Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale et nationale une installation d'élimination des déchets autorisée

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Non applicable

3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	% (w/w)	Classification (GHS-US)
potassium nitrate	(n° CAS) 7757-79-1	95.24	Ox. Sol. 3, H272

Texte complet des phrases H: voir section 16

Thermomelt® HEAT-STIK Marker 625 °F (329 °C)

Fiche de données de sécurité

selon Federal Register / Vol. 77, Règlement Règles et n o de 58 / lundi 26 mars 2012 /
selon la réglementation Canadienne sur les produits dangereux (HPR)

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins général : Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
- Premiers soins après inhalation : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
- Premiers soins après contact avec la peau : Laver la peau avec de l'eau savonneuse. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
- Premiers soins après contact oculaire : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- Premiers soins après ingestion : NE PAS faire vomir. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes/lésions : Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Tous les traitements devraient être basés sur les signes et symptômes de détresse observés chez le patient.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone. Poudre sèche. Mousse. Eau pulvérisée. Sable.
- Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Danger d'incendie : Peut aggraver un incendie; comburant.
- Danger d'explosion : La chaleur peut provoquer une pressurisation et l'éclatement des conteneurs clos, propageant le feu et augmentant le risque de brûlures/blessures.
- Réactivité : Aucune réaction dangereuse connue.

5.3. Conseils aux pompiers

- Instructions de lutte contre l'incendie : Combattre l'incendie à distance à cause du risque d'explosion. Structures et les contenants par pulvérisation d'eau adjacents sympas pour protéger et prévenir l'inflammation. Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.
- Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire. Porter des vêtements résistant au feu/aux flammes/ignifuges. Porter un appareil respiratoire autonome.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Mesures générales : Pas de flammes nues. Ne pas fumer. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ecarter toute source d'ignition.

6.1.1. Pour les non-secouristes

- Équipement de protection : Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.
- Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

6.1.2. Pour les secouristes

- Équipement de protection : Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité. En cas de risque de production excessive de poussières, brouillard ou vapeurs, utiliser un équipement de protection respiratoire autorisé.
- Procédures d'urgence : Aérer la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Pour la rétention : Contenir et récolter comme tout solide. Éviter de générer de la poussière.
- Procédés de nettoyage : Prendre en matériau absorbant non combustible et pousser dans un récipient pour élimination. Réduire à un minimum la production de poussières.

Thermomelt® HEAT-STIK Marker 625 °F (329 °C)

Fiche de données de sécurité

selon Federal Register / Vol. 77, Règlement Règles et n o de 58 / Lundi 26 mars 2012 /
selon la réglementation Canadienne sur les produits dangereux (HPR)

6.4. Référence à d'autres sections

Section 13: informations sur l'élimination. Section 7: la manipulation. Section 8: équipement de protection individuelle.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement : Déchets dangereux par suite de risque explosion.
Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Prendre toutes précautions pour éviter de mélanger avec des matières combustibles/....
Mesures d'hygiène : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Suivre des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique.
Conditions de stockage : Conservez dans un endroit à l'abri du feu. Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé.
Produits incompatibles : Acides forts. Oxydants forts. Bases fortes.
Matières incompatibles : Sources d'inflammation. matières combustibles.
Interdictions de stockage en commun : Tenir à l'écart des matières incompatibles.
Lieu de stockage : Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Indicateur de température.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Thermomelt® HEAT-STIK Marker 625 °F (329 °C)	
ACGIH	Non applicable
OSHA	Non applicable
potassium nitrate (7757-79-1)	
ACGIH	Non applicable
OSHA	Non applicable

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés : Évitez la dispersion des poussières dans l'air (c'est à dire, la compensation des surfaces de la poussière avec de l'air comprimé). Stations de lavage oculaire. Une ventilation par extraction locale ou une ventilation générale de la pièce sont normalement requises.
Équipement de protection individuelle : Eviter toute exposition inutile.
Protection des mains : Une bonne pratique de l'hygiène industrielle consiste à minimiser le contact avec la peau. En cas de contact répété ou prolongé, porter des gants. Poussière des gants imperméables.
Protection oculaire : Dans le cas de la production de poussières: lunettes de protection.
Protection des voies respiratoires : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Utilisez respirateur purificateur d'air équipé de cartouches de filtrage particulaire.
Protection contre les dangers thermiques : Vêtements anti-feu doit être utilisé lors de la manipulation à l'état fondu.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Solide
Apparence : Un marqueur de crayon comme solide.
Couleur : gris.
Odeur : inodore.
Seuil olfactif : Aucune donnée disponible
pH : Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1) : Aucune donnée disponible
Point de fusion : 625 °F
Point de congélation : Aucune donnée disponible
Point d'ébullition : Aucune donnée disponible

Thermomelt® HEAT-STIK Marker 625 °F (329 °C)

Fiche de données de sécurité

selon Federal Register / Vol. 77, Règlement Règles et n o de 58 / lundi 26 mars 2012 /
selon la réglementation Canadienne sur les produits dangereux (HPR)

Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Log Kow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Peut aggraver un incendie; comburant.
Limites explosives	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Teneur en COV : 0 %

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune réaction dangereuse connue.

10.2. Stabilité chimique

Peut aggraver un incendie; comburant.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisation dangereuse ne se produira pas.

10.4. Conditions à éviter

Rayons directs du soleil. Etincelles. Surchauffe. Flamme nue.

10.5. Matières incompatibles

Agents oxydants forts. Bases fortes. Acides forts. matières combustibles.

10.6. Produits de décomposition dangereux

La combustion produit des fumées irritantes, toxiques et nocives. Oxydes d'azote. Oxydes de potassium.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

potassium nitrate (7757-79-1)	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg Aucune mortalité observée
DI 50 cutanée rat	> 5000 mg/kg Aucune mortalité observée
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 0.527 mg/l/4h Aucune mortalité observée

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Danger par aspiration : Non classé

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles

Voies d'exposition probables : Contact avec la peau et les yeux.;Inhalation

Thermomelt® HEAT-STIK Marker 625 °F (329 °C)

Fiche de données de sécurité

selon Federal Register / Vol. 77, Règlement Règles et n o de 58 / lundi 26 mars 2012 /
selon la réglementation Canadienne sur les produits dangereux (HPR)

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

potassium nitrate (7757-79-1)	
CL50 poisson 1	1378 mg/l
CE50 Daphnie 1	490 mg/l 24 h

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des eaux usées : Ne pas jeter les déchets à l'égout.

Recommandations pour l'élimination des déchets : Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

Ecologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences du DOT and TDG

Description document de transport : UN1486 NITRATE DE POTASSIUM, 5.1, III

N° ONU (DOT) : UN1486

Désignation officielle de transport (DOT) : NITRATE DE POTASSIUM

Department of Transportation (DOT) des classes de danger : 5.1 - Oxydant

Groupe d'emballage (DOT) : III - Danger mineur

ADR

Description document de transport : UN 1486 NITRATE DE POTASSIUM, 5.1, III, (E)

Désignation officielle de transport (ADR) : NITRATE DE POTASSIUM

Groupe d'emballage (ADR) : III

Classe (ADR) : 5.1 - Matières comburantes

Transport maritime

N° ONU (IMDG) : UN 1486

Nom d'expédition (IMDG) : NITRATE DE POTASSIUM

Classe (IMDG) : 5.1 - Matières comburantes

Groupe d'emballage (IMDG) : III

Transport aérien

N° ONU (IATA) : UN 1486

Désignation officielle de transport (IATA) : NITRATE DE POTASSIUM

Classe (IATA) : 5 - Matières comburantes

Groupe d'emballage (IATA) : III

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations États-Unis

potassium nitrate (7757-79-1)	
Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act - Loi réglementant les substances toxiques) aux États-Unis	

15.2. Réglementations internationales

CANADA

Thermomelt® HEAT-STIK Marker 625 °F (329 °C)

Fiche de données de sécurité

selon Federal Register / Vol. 77, Règlement Règles et n o de 58 / lundi 26 mars 2012 /
selon la réglementation Canadienne sur les produits dangereux (HPR)

potassium nitrate (7757-79-1)

Inscrit sur l'inventaire canadien de la LIS (liste intérieure des substances).

Réglementations UE

potassium nitrate (7757-79-1)

Inscrit sur l'inventaire des substances EINECS de la CEE (inventaire européen des substances chimiques commercialisées)

Directives nationales

Thermomelt® HEAT-STIK Marker 625 °F (329 °C)

Tous les composants sont inscrits sur l'inventaire CEE inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS).
Tous les ingrédients sont répertoriés dans les Toxic Substances Control Act (TSCA).
Tous les ingrédients sont inscrits sur la liste intérieure des substances (DSL) ou non-Liste intérieure des substances (LES).

15.3. Les réglementations américaines

potassium nitrate (7757-79-1)

U.S. - New Jersey - Right to Know Hazardous Substance List

SECTION 16: Autres informations

Indications de changement

: Document original.

Sources des données

: ACGIH 2000.

Canadian Centre for Occupational Health and Safety. Accessible à:
http://www.ccohs.ca/oshanswers/legisl/SIMDUT_classifi.html.

ESIS (European chemical Substances Information System; accessible à:
<http://esis.jrc.ec.europa.eu/index.php?PGM=cla>.

European Chemicals Agency (ECHA) Registered Substances list. Accessible à
<http://echa.europa.eu/>. Krister Forsberg and S.Z. Mansdorf, "Quick Selection Guide to Chemical Protective Clothing", Fifth Edition.

National Fire Protection Association; Fire Protection Guide to Hazardous Materials; 10th edition.

OSHA 29CFR 1910.1200 Hazard Communication Standard.

REGULATION (EC) No 1272/2008 OF THE EUROPEAN PARLIAMENT AND OF THE COUNCIL of 16 December 2008 on classification, labelling and packaging of substances and mixtures, amending and repealing Directives 67/548/EEC and 1999/45/EC, and amending Regulation (EC) No 1907/2006.

TSCA Chemical Substance Inventory. Accessible à
<http://www.epa.gov/oppt/existingchemicals/pubs/tscainventory/howto.html>.

Abréviations et acronymes

: ACGIH (American Conference of Government Industrial Hygienists).

ATE: Estimation de toxicité aiguë.

CAS (Chemical Abstracts Service) nombre.

CLP: Classification, étiquetage, emballage.

EC50: Concentration de l'environnement associée à une réponse de 50% de la population d'essai.

GHS: Globally Harmonized System (de classification et d'étiquetage des produits chimiques).

LD50: Dose létale pour 50% de la population d'essai.

OSHA: Occupational Safety & Health Administration.

PBT: Persistantes, bioaccumulables, toxiques.

STEL: À court terme de limites d'exposition.

TSCA: Toxic Substances Control Act.

TWA: Temps Poids moyen.

Autres informations

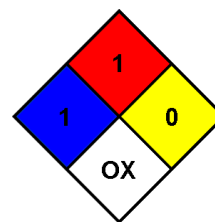
: Aucun(e).

Thermomelt® HEAT-STIK Marker 625 °F (329 °C)

Fiche de données de sécurité

selon Federal Register / Vol. 77, Règlement Règles et n o de 58 / lundi 26 mars 2012 /
selon la réglementation Canadienne sur les produits dangereux (HPR)

- danger pour la santé NFPA : 1 - L'exposition peut provoquer une irritation, mais seulement des blessures légères résiduelle, même si aucun traitement n'est donné.
- Danger d'incendie NFPA : 1 - Doit être préchauffé avant que l'allumage ne puisse se produire.
- Réactivité NFPA : 0 - Normalement stable, même dans des conditions d'exposition au feu, et pas réactif à l'eau.
- Danger spécifique NFPA : OX - Cela dénote un oxydant, un produit chimique qui peut augmenter considérablement le taux de combustion / incendie.



Textes complet des phrases H:

Ox. Sol. 3	Matières solides comburantes, Catégorie 3
H272	Peut aggraver un incendie; comburant

SDS Prepared by: The Redstone Group, LLC
6397 Emerald Pkwy.
Suite 200
Dublin, OH USA 43016
T 614-923-7472
www.redstonegrp.com

LACO NA GHS SDS French

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit